



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B(S-XXIII)/L.3
14 juin 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Vingt-troisième session extraordinaire, deuxième partie
Genève, 12-16 juin 2006
Point 7 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR LA DEUXIÈME PARTIE DE SA VINGT-TROISIÈME SESSION
EXTRAORDINAIRE**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 12 au 16 juin 2006

Rapporteur: M. Levan Lomidze (Géorgie)

Orateurs:

Secrétaire général de la CNUCED	République tchèque, pour le Groupe D	République islamique d'Iran
Pakistan, pour le Groupe des 77 et la Chine	États-Unis	Inde
Honduras, pour le Groupe latino-américain et caraïbe	Thaïlande	Égypte
	Chine	Tonga
	Afrique du Sud	Philippines

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être communiquée avant le **mercredi 21 juin 2006** à la: Section d'édition de la CNUCED, Bureau E.8106, télécopieur: 022 917 0056, tél.: 022 917 1437.

Chapitre I

DÉCLARATIONS LIMINAIRES

1. Le **Secrétaire général** de la CNUCED a dit que les incidences sur le développement du commerce et de la croissance économique restaient le trait marquant des travaux de la CNUCED, institution de savoir et de connaissances. Le point de départ de tous les travaux de l'organisation devait être la recherche et l'analyse, qui constitueraient la base de la formation de consensus et des activités de coopération technique, même s'il y avait un constant processus d'enrichissement mutuel entre les trois types d'activité. L'expérience tirée des activités techniques réalisées dans les pays permettrait de maintenir les travaux de recherche de la CNUCED en rapport avec l'évolution des préoccupations des États membres. Si le rôle de la CNUCED en matière de formation de consensus pouvait encore être amélioré, s'agissant en particulier de la structure et du mécanisme de notification, l'efficacité du mécanisme intergouvernemental dépendrait également des efforts de toutes les parties intéressées, et notamment des orientations fournies par les États membres.
2. Un domaine que le groupe de travail interne sur la réforme avait examiné de près était la coopération technique, qui semblait présenter quelques déficiences. Le Secrétaire général a dit que l'exécution des activités de coopération technique ne devait pas être une fin en soi; les enseignements tirés de cette exécution devaient alimenter la recherche et le processus intergouvernemental. La CNUCED avait expérimenté quelques-unes des idées avancées par le groupe de travail concernant le renforcement de la coordination centrale de sa coopération technique et l'instauration d'une plus grande synergie et interaction entre la coopération technique et les autres piliers du mandat de la CNUCED, ainsi qu'avec d'autres efforts internationaux.
3. Le Secrétaire général a fait rapport sur les travaux du Groupe de personnalités, qui avait tenu sa troisième et dernière réunion à Helsinki. Ce groupe avait recommandé que, pour la recherche et l'analyse, la CNUCED fasse plus systématiquement appel à l'abondance de connaissances existantes en mettant en place un réseau mondial de groupes de réflexion spécialisés dans les activités de promotion de la politique de développement et les meilleures pratiques. Il avait également suggéré qu'un groupe consultatif informel d'éminents économistes

du développement réalise un examen collégial des principaux résultats des activités de recherche de la CNUCED, de façon à en améliorer la qualité et la cohérence. Par ailleurs, la CNUCED devrait renforcer les produits «phares» de ses travaux de recherche et limiter le nombre de publications de moindre importance. Le groupe avait recommandé que le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED fournisse des solutions utiles et pragmatiques aux problèmes de développement par le biais, notamment, de répertoires des meilleures pratiques, de listes de contrôle et de lignes directrices indicatives, d'ensembles de critères ou de principes, et de cadres de référence. Pour aider les réunions intergouvernementales d'experts de la CNUCED à obtenir des résultats pratiques, on pourrait en modifier le statut pour en faire des groupes d'experts permanents, spécialisés sur des questions fondamentales de développement. Cela permettrait non seulement d'instaurer une continuité essentielle dans l'examen des thèmes, mais aussi de créer un vivier d'experts associés à la CNUCED. Les commissions de la CNUCED pourraient être plus efficaces si elles examinaient des questions plus ciblées, et on pourrait notamment ramener leur nombre à deux, l'une traitant de l'investissement, l'autre du commerce, avec une éventuelle troisième commission s'occupant de la technologie. Les délibérations du Conseil du commerce et du développement pourraient s'enrichir d'interactions avec les groupes de réflexion sur le développement et de dialogues multiparticipatifs. Une idée intéressante à cet égard pourrait être de créer un forum mondial sur le commerce, l'investissement et le développement, qui se réunirait tous les deux ans. La périodicité quadriennale des sessions de la Conférence pourrait être revue, dans l'objectif d'attirer une représentation ministérielle plus diversifiée que celle des ministres du commerce. Une autre idée serait de tenir des conférences biennales, axées à chaque fois sur un domaine différent des travaux de la CNUCED, et alignées sur le cycle budgétaire de l'ONU. Le groupe a souligné que le financement de la participation des pays en développement restait un problème, dont la solution pouvait passer par la création d'un fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires. Il a recommandé que la CNUCED poursuive son travail d'excellence technique sur les questions de politique économique et regroupe ses nombreux projets en quatre ou cinq grands programmes axés sur des thèmes essentiels, en vue de maximiser son impact et d'accroître son efficacité et sa cohérence. Un organe consultatif pour l'assistance technique composé de responsables des institutions d'aide au développement et d'institutions bénéficiaires dans les pays en développement pourrait être créé pour conseiller le Secrétaire général de la CNUCED sur la définition des stratégies institutionnelles de coopération technique et examiner l'impact de celles-ci.

4. Le Secrétaire général a dit que, s'il était difficile d'anticiper les incidences pour la CNUCED de la réforme de l'ONU, une chose qui ne changerait pas serait la place centrale et fondamentale du commerce et du développement dans les activités de l'ONU. Il a souligné que la CNUCED disposait d'un mandat explicite et d'un impressionnant bilan positif, et que ses travaux devraient à terme contribuer à la réalisation des objectifs globaux de l'ONU, en particulier dans les domaines de la réduction de la pauvreté, du développement durable et de l'instauration d'un monde sûr et pacifique.

5. Le représentant du **Pakistan**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que l'examen à mi-parcours constituait une occasion bienvenue et utile de revitaliser la CNUCED en tant qu'acteur de premier plan en matière de gouvernance économique internationale. Il a rappelé que si la CNUCED avait été conçue en tant qu'organisation de savoir, ayant vocation à promouvoir le développement pour faciliter une bonne intégration des pays en développement dans l'économie mondiale, et avait été pendant plus de 40 ans la conscience du monde pour tout ce qui concernait le développement, un certain nombre de facteurs internes avaient, au cours de la dernière décennie, amoindri ce rôle de l'organisation. L'examen à mi-parcours devait permettre de renforcer chacun des trois domaines d'activité fonctionnels de la CNUCED de façon que l'organisation puisse fonctionner à pleine capacité et jouer son rôle de promotion d'une cohérence systémique favorable au développement, en particulier entre les systèmes monétaire, financier et commercial internationaux. Il fallait pour ça que les aspects relatifs au développement de chacun des trois grands domaines d'activité soient pleinement rétablis à leur juste dimension et renforcés, dans une perspective de développement et sur un pied d'égalité. Il faudrait aussi que les liens entre les trois «piliers» soient préservés et renforcés à travers une approche progressive, de façon que les activités de recherche et d'analyse empiriques contribuent à la formation de consensus, laquelle devrait à son tour guider l'assistance technique en fonction des demandes exprimées. Le représentant a dit que son groupe soumettrait un projet de texte final de la réunion, indiquant l'optique du Groupe concernant les trois grands domaines d'activité. Pour ce qui était du rapport du Groupe de personnalités, il en attendait avec grand intérêt la finalisation. Concernant les consultations tenues antérieurement avec le Groupe de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, le représentant a précisé que ce processus ne devrait pas conduire à une quelconque dilution du mandat de la CNUCED.

6. Pour ce qui était des trois domaines d'activité fonctionnels de la CNUCED, il a souligné l'importance de la recherche et de l'analyse qui, avec l'orientation en faveur du développement et l'indépendance de ce type d'activité, comme en témoignaient les résultats obtenus par le passé dans des domaines tels que les travaux sur l'aide publique au développement ou sur la crise financière asiatique, étaient indispensables à la revitalisation de l'institution. La recherche et l'analyse ne devaient pas être politisées; elles devaient être conduites dans une atmosphère d'intégrité et d'indépendance intellectuelle afin de proposer des solutions axées sur le développement aux problèmes auxquels étaient et seraient confrontés les pays en développement. L'importance et la part du développement ne devaient pas être réduites en quelque circonstance que ce soit, même si cela allait à l'encontre des idées reçues. Concernant la formation de consensus, le représentant a rappelé que la CNUCED avait été confrontée à des difficultés particulières ces dernières années en raison d'une érosion continue de cette activité, mais le Consensus de São Paulo avait été une source d'énergie positive, qui avait contribué à l'adoption de «l'Ensemble de juillet» à l'OMC, et apporté la preuve de la capacité de la CNUCED de formuler et de faire passer un appel consensuel au renforcement de cette catégorie d'activité de la CNUCED. Ce «pilier» devait être encore renforcé grâce à des résultats de fond du mécanisme intergouvernemental allant au-delà de résumés du Président ou de recommandations concertées. La formation de consensus devait être un processus continu dans l'ensemble des travaux de la CNUCED, les compétences avérées de l'institution devant continuer d'être utilisées pour élaborer une législation non contraignante visant à promouvoir l'élaboration de règles à l'OMC et dans d'autres organisations, et ce rôle normatif en tant que catalyseur d'une action multilatérale dans une optique globale de développement pouvait promouvoir la formation de consensus dans d'autres instances. Il fallait étudier différents moyens de revitaliser le processus de négociation, à la CNUCED, de recommandations adressées à l'Assemblée générale des Nations Unies, en particulier à la Deuxième Commission. Une solution à long terme devait également être trouvée au financement de la participation d'experts de pays en développement. Concernant le troisième «pilier», le représentant a souligné que la coopération technique était un domaine d'activité important, qui devait aller de pair avec les deux autres piliers, de façon que les activités de coopération technique répondent à la demande des pays et correspondent aux besoins et aux priorités spécifiques des bénéficiaires. À cet égard, il a noté que la prévisibilité du financement, la transparence, l'efficacité et l'indépendance étaient essentielles à une orientation des activités privilégiant la demande.

7. Le représentant du **Honduras**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que l'examen à mi-parcours était l'occasion de renforcer le rôle de la CNUCED parmi les institutions économiques mondiales, d'aborder les problèmes et les déséquilibres auxquels étaient confrontés les pays en développement et de répondre aux besoins de ces pays. À travers ses activités de recherche, d'analyse et de coopération technique, l'institution offrait aux pays en développement des outils pratiques et adaptés, des solutions conceptuelles et des possibilités d'échanges d'expériences et de meilleures pratiques. Reconnaissant l'avantage comparatif de la CNUCED par rapport à d'autres organes et forums internationaux, le représentant a dit que le secrétariat devait contribuer aux travaux de ces autres organisations en présentant les analyses systématiques, indépendantes et intégrées des questions macroéconomiques relevant des domaines du commerce, du financement, de l'investissement, de la technologie, de l'environnement et de la coopération internationale, ainsi qu'en élaborant des propositions concernant ces questions et d'autres aspects nouveaux.

8. Les trois piliers du mandat de la CNUCED revêtaient une égale importance. Ce n'était qu'à partir de ses travaux de recherche et d'analyse que le secrétariat pouvait aider à obtenir des résultats concrets dans les domaines de la coopération technique et de la formation de consensus, comme en témoignaient les accords internationaux de produit, le Système généralisé de préférences et le concept novateur de marge d'action. Ces travaux d'analyse et de recherche devaient être poursuivis plus avant sur des questions fondamentales concernant le commerce et le développement. À propos de la formation de consensus, le représentant a suggéré que le Conseil du commerce et du développement établisse chaque année un programme de travail comprenant des questions fondamentales de développement intéressant les pays en développement. Le *Rapport sur le commerce et le développement* de la CNUCED devait être considéré comme une contribution précieuse à ce débat, tenant compte des divers niveaux de développement dans la région. La coopération technique devait continuer de jouer un rôle fondamental à l'appui de la préparation des pays en développement, et de leur participation aux négociations commerciales multilatérales, ainsi que pour le renforcement de leurs capacités. Son efficacité et sa pertinence dépendraient de l'intégration des trois piliers et de la disponibilité et de la prévisibilité de ressources financières et de contributions volontaires exemptes de toute contrainte ou condition. Sa valeur ajoutée et sa crédibilité étaient liées aux travaux d'analyse de la CNUCED et aux résultats des débats entre les États membres sur les questions

de développement et de politique générale. Dans le cas de l'Amérique latine et des Caraïbes, les activités dans les trois grands domaines devaient être développées en fonction des besoins et des caractéristiques de chaque pays. La coopération technique devrait également tenir compte de la dimension du développement, conformément à la nouvelle stratégie de coopération technique de la CNUCED adoptée en 2004. En conclusion, le représentant a réaffirmé que son groupe estimait qu'il fallait maintenir et renforcer les trois piliers du mandat de la CNUCED et les adapter aux besoins des États membres.

9. La représentante de la **République tchèque**, parlant au nom du **Groupe D**, a dit que son groupe appréciait le travail réalisé par la CNUCED dans le domaine de la recherche et de l'analyse, et en particulier la qualité de certaines de ses principales publications, mais qu'il était nécessaire d'assurer une coordination suffisante avec d'autres organisations et institutions afin d'éviter les répétitions. Les résultats des travaux dans ce domaine devaient servir de base à d'autres activités de la CNUCED et être diffusés judicieusement auprès des décideurs des pays bénéficiaires grâce à une bonne stratégie de communication. Concernant la formation de consensus, la représentante a indiqué que son groupe était disposé à développer nombre des idées du rapport du secrétariat qui paraissaient pertinentes et intéressantes, et à discuter les moyens d'améliorer le travail du Conseil du commerce et du développement, des commissions et des réunions d'experts. La coopération technique devait être déterminée par les besoins et les exigences des pays bénéficiaires et il fallait en améliorer la transparence et l'efficacité. Enfin, la représentante s'est déclarée favorable à une meilleure coordination et à une plus grande cohérence entre les trois piliers et elle a préconisé le renforcement des relations entre eux.

10. La représentante des **États-Unis d'Amérique** a déclaré que son pays soutenait la CNUCED et appréciait l'action qu'elle menait pour aider les pays en développement à s'intégrer dans l'économie mondiale. La CNUCED avait un travail important consistant à effectuer des recherches et des analyses objectives et ciblées pour faire mieux comprendre le rôle du commerce dans la réduction de la pauvreté, et à fournir une assistance pratique aux pays en développement. Elle devait continuer à coopérer dans un partenariat fécond avec d'autres organisations internationales, de manière à enrichir le travail de toutes les parties. Cependant, elle devait faire porter ses efforts principalement sur les domaines dans lesquels elle était particulièrement compétente et où elle pouvait apporter une contribution spéciale, afin d'éliminer les chevauchements d'activités inutiles. La représentante des États-Unis a souligné

qu'en augmentant l'efficacité et en atténuant les doubles emplois l'Organisation des Nations Unies serait à même de mieux servir le développement. La session en cours était d'ailleurs une bonne occasion d'examiner les trois piliers de la CNUCED afin de définir les moyens de leur donner plus d'efficacité. Reconnaissant que la session n'était ni le lieu ni le moment de modifier radicalement le travail ou la mission de la CNUCED, la représentante a fait appel à la coopération de tous pour définir les domaines d'intérêt commun et elle a préconisé que l'on fasse porter l'attention sur ces domaines.

11. Le représentant de la **Thaïlande** a dit que, dans le cadre de la réforme de l'ONU et des travaux du Groupe de personnalités de haut niveau du Secrétaire général, la CNUCED pouvait contribuer de façon décisive à améliorer la cohérence dans le domaine du développement. Le renforcement des trois piliers interdépendants de la CNUCED aiderait à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et contribuerait à la suite donnée aux grandes conférences internationales. Concernant la recherche et l'analyse, le représentant a insisté sur l'étude de la marge de manœuvre dont disposaient les pays en développement, sur la création d'une conception intégrée des questions économiques mondiales, sur l'établissement de liaisons avec les milieux de la recherche sur le développement dans le monde entier et sur une meilleure utilisation des différents bureaux régionaux de l'ONU. Concernant la formation de consensus, il a signalé des domaines appelant des améliorations dans la structure des différentes réunions, à commencer par le Conseil du commerce et du développement, les commissions et les réunions d'experts. Concernant la coopération technique, il a souligné qu'une meilleure exécution d'activités sur mesure et une bonne gestion étaient des éléments clefs, et il a loué les efforts déployés par le Secrétaire général pour rationaliser l'administration et rendre le secrétariat de la CNUCED mieux à même de répondre aux besoins des États membres. Comme méthode possible d'amélioration, il a suggéré que l'on suive de près les activités de coopération technique menées par toutes les divisions de la CNUCED aux échelons national et régional.

12. Le représentant de la **Chine** a dit qu'en exerçant ses trois fonctions d'analyse et de recherche, de concertation intergouvernementale et de coopération technique la CNUCED avait non seulement fourni aux pays en développement une aide appréciable et très efficace encourageant la coopération Sud-Sud et le dialogue Sud-Nord, mais aussi aidé ces pays à faire face aux défis de la mondialisation économique. En matière de recherche et d'analyse des politiques, les rapports sur le commerce et le développement, sur l'investissement dans le monde

et sur les pays les moins avancés et les autres travaux de recherche avaient eu une incidence importante sur le plan international et avaient servi à de nombreux États membres comme d'importantes références pour élaborer leur ligne de conduite. Le représentant de la Chine a exprimé sa gratitude à la CNUCED pour le soutien qu'elle avait apporté à certains de ses membres dans leur processus d'adhésion à l'OMC et dans les négociations commerciales du Cycle de Doha. Les réunions intergouvernementales de la CNUCED à différents niveaux avaient en outre été de bons moyens de partager des données d'expérience en matière de développement, de promouvoir la formation de consensus et de contribuer utilement aux sommets de l'ONU, à d'autres grandes conférences internationales et aux négociations commerciales du Cycle de Doha. À propos de l'assistance technique, le représentant de la Chine a reconnu qu'un volume considérable d'aide sur mesure et efficace avait été fourni à la demande des États membres dans les domaines du commerce et du développement, où la CNUCED avait un avantage comparatif.

13. Le représentant de la Chine a souligné qu'il fallait renforcer encore le rôle unique en son genre et l'avantage comparatif de la CNUCED, particulièrement à l'heure où l'on s'efforçait d'améliorer le rôle de l'ONU dans la promotion du développement. Par conséquent, l'Examen à mi-parcours devait tout d'abord contribuer à rendre les fonctions de la CNUCED plus adaptées aux besoins actuels des pays en développement ainsi qu'aux réalités du développement économique dans le monde. Deuxièmement, il devait permettre d'exploiter plus à fond l'avantage comparatif de la CNUCED. Troisièmement, il devait garantir que les trois piliers fonctionnels de la CNUCED soient bien complémentaires, la recherche et l'analyse devant étayer la concertation intergouvernementale et l'assistance technique. Le délégué de la Chine a indiqué que, si les réunions intergouvernementales faisaient fonction d'instrument de la formation de consensus à l'intention des autres piliers, l'assistance technique était l'outil qui servirait à mettre en œuvre les résultats de ces autres piliers.

14. La représentante de l'**Afrique du Sud** a rappelé le mandat tout à fait particulier de la CNUCED et souligné la nécessité de réaffirmer clairement qu'il demeurait tout à fait pertinent dans le système des Nations Unies. Elle a souligné qu'il fallait préserver et renforcer ses trois piliers indissociables, la recherche et l'analyse étant le moteur des travaux de la CNUCED, en maintenant l'intégrité et l'indépendance intellectuelle de l'organisation. Il fallait s'attacher sans cesse à déceler les obstacles qui empêchaient les pays en développement et l'économie des PMA de profiter pleinement de la mondialisation. La représentante a dit aussi que la CNUCED

contribuait de façon déterminante à la formation de consensus et à créer la confiance dans le système commercial multilatéral. Elle s'est prononcée pour l'organisation d'un large éventail de réunions d'experts ponctuelles, plutôt que de manifestations revenant tous les ans, pour qu'on fasse une plus grande place aux délibérations interactives sur la politique générale entre les États membres plutôt qu'aux discussions de groupe en commissions, et pour le rétablissement des sessions directives en vue de débats de fond sur les PMA et sur l'Afrique. Elle a exprimé sa préoccupation devant le fait que la CNUCED n'était pas en mesure de mener ses activités de coopération technique conformément aux principes convenus du renforcement des capacités, de la transparence, de la prévisibilité du financement et de l'indépendance. La coopération technique devait répondre aux besoins des pays bénéficiaires, le financement devant être fonction des activités et non l'inverse. À cet égard, la représentante a réaffirmé la nécessité d'augmenter le budget ordinaire de la CNUCED.

15. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a dit que le pilier de la recherche et de l'analyse était le moteur des activités de la CNUCED et que l'efficacité des deux autres piliers était tributaire du premier; l'autonomie et l'intégrité de ce pilier étaient donc absolument vitales pour la crédibilité de la CNUCED. Concernant le second pilier, c'est-à-dire le processus intergouvernemental de formation de consensus, il estimait qu'on pouvait améliorer son fonctionnement en appliquant intégralement les directives de 1998 et les décisions de 2002 et que les réunions d'experts seraient la principale composante de la structure en place, qui devait enrichir le dialogue sur l'action à mener. La suite à donner aux grandes conférences de l'ONU, la cohérence et les différents aspects de la mondialisation et de l'interdépendance, les arrangements institutionnels à l'échelon multilatéral exigeaient un débat plus approfondi qui devait être associé aux dispositions à prendre dans le processus intergouvernemental. À propos du troisième pilier, les activités de coopération technique, le représentant a fait valoir qu'il devait être déterminé par la demande et fondé sur les priorités et stratégies de développement des pays bénéficiaires, et qu'il fallait conserver à l'assistance technique la souplesse découlant de sa structure décentralisée. Il a souligné qu'un plus grand volume et une meilleure prévisibilité du financement, qu'une transparence et une efficacité améliorées, alliées à une meilleure diffusion des résultats des travaux, pouvaient contribuer à promouvoir et faciliter l'extension des activités d'assistance technique.

16. La représentante de l'**Inde** a dit que la CNUCED devait continuer à faire mieux comprendre les relations et la cohérence entre les processus internationaux, les négociations internationales et les stratégies que les pays en développement devaient appliquer. Elle devait aussi continuer à suivre et évaluer l'évolution du système commercial international et les tendances du commerce international dans l'optique du développement, et analyser les questions présentant un intérêt pour les pays en développement. La représentante a réaffirmé qu'il importait de renforcer les trois piliers fonctionnels de la CNUCED, de les rendre plus efficaces et d'améliorer leur coordination et leur synergie. Elle a souligné qu'il fallait certes renforcer les synergies, réduire les coûts et éviter les chevauchements d'activités, mais pas au détriment de la mission de la CNUCED, à laquelle les pays en développement attachaient une importance particulière, et ne pas négliger d'assurer un minimum de ressources financières prévisibles et stables pour l'organisation.

17. Le représentant de l'**Égypte** a suggéré d'établir un critère propre à garantir que l'objectif du renforcement des trois piliers fonctionnels de la CNUCED soit atteint. À cette fin, il a suggéré un modèle qui comprendrait deux dimensions complémentaires, «quantitative» et «qualitative», applicables aux trois piliers.

18. Le représentant de **Tonga** a dit que son pays appréciait les initiatives prises par la CNUCED ainsi que ses travaux de recherche et d'analyse sur les questions de développement, mais qu'il insistait sur la nécessité d'inclure dans ces travaux, s'il y avait lieu, tous les pays insulaires du Pacifique. En particulier, il attachait une grande importance au renforcement de la capacité de production et d'exportation, à la facilitation du commerce, à l'incidence de la libéralisation du commerce des services sur le développement national et, facteur extrêmement important, à des stratégies compétitives pour les pays insulaires dans le commerce des produits agricoles ou industriels. Le représentant a signalé la nécessité d'étudier la manière dont les résultats de la recherche avaient été mis à la disposition des petits pays insulaires, et la manière dont les gouvernements de ces pays pouvaient les utiliser efficacement dans l'élaboration de leur politique nationale. Reconnaissant l'importance de la formation de consensus sur des questions clés d'ordre international et national, le représentant de Tonga distinguait dans le processus deux filières: i) la formation de consensus intérieur entre les gouvernements et leurs administrés concernant les questions de développement afin de donner le sentiment généralisé que le Gouvernement était véritablement maître de sa politique étrangère; ii) la formation de consensus

à l'échelle régionale et internationale propre à garantir que les petits pays insulaires du Pacifique aient une position unifiée. Le représentant a évoqué d'autres sujets d'intérêt particulier: les limites de l'aide financière, qui compromettaient la participation de ces pays à des réunions importantes, ainsi que l'insuffisance des ressources humaines pour des activités essentielles touchant le commerce et le développement. Pour conclure, le représentant de Tonga a souligné le rôle important des activités d'assistance technique qui permettaient aux petits pays insulaires de participer et de contribuer au système commercial multilatéral.

19. Le représentant des **Philippines** a dit que dans l'Examen à mi-parcours on devait tirer les leçons de l'expérience et axer les débats sur la formation de consensus entre les États membres. Il a évoqué les trois piliers de la mission de la CNUCED et leur interdépendance en tant que moyen d'obtenir des résultats novateurs et intéressants et il a souligné l'importance de l'analyse des politiques générales pour des activités de coopération technique efficaces et utiles. Afin d'assurer la cohérence, les travaux de la CNUCED devaient s'insérer dans une approche complémentaire et il fallait ouvrir le dialogue avec d'autres entités et avec les organisations régionales.

Chapitre II

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES

1. Ouverture de la session

20. La deuxième partie de la session extraordinaire a été ouverte par M. Ransford A. Smith (Jamaïque), Président du Conseil.

2. Adoption de l'ordre du jour

21. L'ordre du jour était l'ordre du jour provisoire adopté au cours de la première partie de la session:

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Le point de l'application du Consensus de São Paulo¹.
3. Renforcement des trois piliers de la CNUCED:
 - a) Formation de consensus;
 - b) Recherche et analyse;
 - c) Coopération technique.
4. Débat d'orientation de haut niveau et action à mener².
5. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
 - Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Conseil.

¹ Question abordée au cours de la première partie de la session (TD/B(S-XXIII)/4).

² Cette question sera abordée au cours de la troisième partie de la session, en septembre 2006.

3. Bureau

22. Le Bureau du Conseil, élu à la cinquante-deuxième session, était composé comme suit:

Président:	M. Ransford A. Smith	(Jamaïque)
Vice-Présidents:	M. Juan Antonio March	(Espagne)
	M. Wegger Christian Strømmen	(Norvège)
	M. Juan Antonio Fernández Palacios	(Cuba)
	M ^{me} Brigitta Maria Siefker-Eberle	(Allemagne)
	M. Iouri Afanassiev	(Fédération de Russie)
	M ^{me} Melissa Kehoe	(États-Unis)
	M. Sameh Shoukry	(Égypte)
	M. Kwame Bawuah-Edusei	(Ghana)
	M. Gyan Chandra Acharya	(Népal)
	M. Musa Burayzat	(Jordanie)
Rapporteur:	M. Levan Lomidze	(Géorgie)
